

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 AVRIL 2017

.....

LE MARDI 04 AVRIL 2017 à 19H15, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Jacques FOUQUÉ, Maire.

Étaient présents :

M. Jacques FOUQUÉ	M. Joël LAMY
M. André FOREAU	M. Christophe NEVEU
M. Jean-Marc BRAYDA-BRUNO	Mme Hélène MAUFRAIS
Mme Jocelyne BELLENOUE	Mme Valérie GARNIER
Mme Simonne CHARPENTIER	M Bruno BERTAUX

Absents excusés : Mme Virginie CHARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Hélène MAUFRAIS

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10
Date de la convocation : 14 Mars 2017
Date d'affichage de la convocation : 14 Mars 2017

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Vote des Comptes Administratifs et Comptes de Gestions (Eau, Commune)
- ◆ Affectation des résultats (Eau, Commune)
- ◆ Vote des Budgets Primitifs (Eau, Commune)
- ◆ Vote des subventions associations
- ◆ Vote des taux des taxes Communales
- ◆ Reversement de l'excédent du budget annexe vers le budget principal
- ◆ Fonds de péréquation 2017
- ◆ Indemnités de gardiennage de l'église
- ◆ Vote du transfert de charge au service de l'eau potable
- ◆ Programme 8 mai
- ◆ Questions diverses

Le conseil municipal décide d'ajouter à l'ordre du jour :

- ◆ Remboursement des frais des élections Présidentielles et Législatives
- ◆ Enquête publique Société Valrecy

Le compte rendu de la séance précédente n'a fait l'objet d'aucune remarque et il est approuvé.

N° 2017-06 COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - BUDGET COMMUNE ET SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire Jacques FOUQUÉ en application de l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

De même, le maire ne doit pas être compté dans le quorum : les conseillers en exercice auxquels une disposition légale interdit de prendre part au vote ou leur enjoint de se retirer au moment de certaines délibérations ne doivent pas être pris en compte, même s'ils sont présents, pour le calcul du quorum. Il en est ainsi pour le maire, lors de l'approbation du compte administratif (Conseil d'État, 22 mai 1986, commune de la Teste-de-Buch). Ainsi le quorum doit être atteint au moment « de la mise en discussion » de chacun des points de l'ordre du jour.

Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption (article L1612-12). Cette disposition a pour objectif d'éviter tout blocage dans le cas d'un partage des voix au sein du conseil municipal en raison de l'absence du maire qui doit se retirer au moment du vote sur le compte administratif. Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés à l'exclusion des abstentions ou bulletins blancs.

Après lecture des réalisations des budgets de l'exercice 2016 en dépenses et recettes, compte tenu de la conformité des écritures avec les comptes de gestion définitifs du Trésor Public, lui donne acte de la présentation

faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget général	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés CA 2015		49 609,12 €	12 185,97 €		12 185,97 €	49 609,12 €
Opérations exercice	167 384,14 €	179 824,68 €	34 826,91 €	50 857,13 €	202 211,05 €	230 681,81 €
Solde de l'exercice 2016		12 440,54 €		16 030,22 €		28 470,76 €
TOTAUX	167 384,14 €	229 433,80 €	47 012,88 €	50 857,13 €	214 397,02 €	280 290,93 €
Résultats clôture		62 049,66 €		3 844,25 €		65 893,91 €
Restes à réaliser			5 500,00 €		5 500,00 €	
TOTAUX cumulés		62 049,66 €	5 500,00 €	3 844,25 €	5 500,00 €	65 893,91 €
Résultats définitifs		62 049,66 €	1 655,75 €			60 393,91 €

Budget de l'eau	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés CA 2015		16 310,41 €		143 701,52 €		160 011,93 €
Opérations exercice	52 803,76 €	62 742,84 €	117 475,15 €	92 166,39 €	170 278,91 €	154 909,23 €
Solde de l'exercice 2016		9 939,08 €	25 308,76 €		15 369,68 €	
TOTAUX	52 803,76 €	79 053,25 €	117 475,15 €	235 867,91 €	170 278,91 €	314 921,16 €
Résultats clôture		26 249,49 €		118 392,76 €		144 642,25 €
Restes à réaliser						
TOTAUX cumulés		26 249,49 €		118 392,76 €		144 642,25 €
Résultats définitifs		26 249,49 €		118 392,76 €		144 642,25 €

Considérant que Monsieur Jacques FOUQUÉ maire de Pré-Saint-Evrout, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Simonne CHARPENTIER doyenne de l'assemblée, pour le vote du compte administratif,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Nombre de voix : 09

Monsieur Jacques FOUQUÉ ne prend pas part au vote

Suffrage exprimé : 09

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et de bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

VOTE et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels résumés ci-dessus.

N° 2017-07 VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016 - BUDGET COMMUNE ET SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer :

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformément par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

BUDGET COMMUNAL	Investissement	16 030,22 €
	Fonctionnement	12 440,54 €
BUDGET SERVICE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	Investissement	-25 308,76 €
	Fonctionnement	9 939,08 €

N° 2017-08 VOTE DES AFFECTATIONS DU RESULTAT 2016 – BUDGET COMMUNE

Résultats de Fonctionnement 2016		Résultats d'investissement 2016	
Montant des titres	179 824,68	Montant des titres	50 857,13
Montant des mandats	- 167 384,14	Montant des mandats	- 34 826,91
Excédent de fonctionnement reporté	+ 49 609,12	Déficit d'investissement reporté	+ -12 185,97
Résultat de fonctionnement	62 049,66	Solde d'exécution d'investissement	3 844,25
Calcul du financement			
RAR en recettes d'investissement	0,00	Solde des RAR	-5 500,00
RAR en dépenses d'investissement	- 5 500,00	Solde d'exécution d'investissement	3 844,25
Solde des RAR en Inv.	-5 500,00	Besoin de financement	-1 655,75
Affectation du résultat 2016			
	Dépenses	Recettes	
001 Solde d'exécution d'investissement		3 844,25	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		1 655,75	
002 Résultats de fonctionnement reporté		60 393,91	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice du budget commune 2016 comme ci-dessus

N° 2017-09 VOTE DES AFFECTATIONS DU RESULTAT 2016 – SERVICE DE L'EAU

Résultats de Fonctionnement 2016		Résultats d'investissement 2016	
Montant des titres	62 742,84	Montant des titres	92 166,39
Montant des mandats	- 52 803,76	Montant des mandats	- 117 475,15
Excédent de fonctionnement reporté	+ 16 310,41	Déficit d'investissement reporté	+ 143 701,52
Résultat de fonctionnement	26 249,49	Solde d'exécution d'investissement	118 392,76
Calcul du financement			
RAR en recettes d'investissement	0,00	Solde des RAR	0,00
RAR en dépenses d'investissement	- 0,00	Solde d'exécution d'investissement	118 392,76
Solde des RAR en Inv.	0,00	Besoin de financement	néant
Affectation du résultat 2016			
	Dépenses	Recettes	
001 Solde d'exécution d'investissement		118 392,76	
002 Résultats de fonctionnement reporté		26 249,49	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice du budget du service de l'eau 2016 comme ci-dessus

N° 2017-10 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 par Monsieur Jacques FOUQUÉ Maire de Pré-Saint-Évroult,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Après en avoir délibéré,

VOTE ET APPROUVE le budget primitif 2017 communal s'équilibrant en dépenses et recettes en fonctionnement à 265 540.91 € et en investissement à 58 003.44 €.

N° 2017-11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – SERVICE DE L'EAU

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 par Monsieur Jacques FOUQUÉ Maire de Pré-Saint-Évroult,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Après en avoir délibéré,

VOTE ET APPROUVE le budget primitif 2017 communal s'équilibrant en dépenses et recettes en fonctionnement à 96 890.79 € et en investissement à 136 709.20 €.

N° 2017-12 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Après en avoir délibéré,

ACCORDE les subventions 2017 suivantes :

USP	170,00 €
Association Am Stram Gram	80,00 €
Association psychiatrique de bonneval	50,00 €
Association Sapeur Pompiers	170,00 €
Comité des Fêtes	1 800,00 €
Croix Rouge	50,00 €
Prévention routière	20,00 €
Recherche médicale	40,00 €
Resto du Cœur	20,00 €
SPA	50,00 €
Total	2 450,00 €

N° 2017-13 VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2017

Jacques FOUQUÉ Maire de Pré-Saint-Évroult indique que les taux des trois taxes pour l'année 2016 se répartissent de la façon suivante :

- taxe d'habitation 6.93 %
- taxe foncière bâti 14.63 %
- taxe foncière non bâti 31.13 %

Jacques FOUQUÉ Maire de Pré-Saint-Évroult fait part de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales ; les bases d'imposition prévisionnelles 2017 sont les suivantes :

- Taxe d'habitation : 307 200,00 €
- Taxe foncière (bâti) : 197 600,00 €
- Taxe foncière (non bâti) : 172 000,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Nombre de voix : 10

Pour ne pas augmenter les 3 taxes : 2 (Monsieur Christophe NEVEU, Madame Simonne CHARPENTIER)

Pour augmenter les 3 taxes à 1% : 6 (Monsieur Jacques FOUQUÉ, Monsieur André FOREAU, Madame Jocelyne BELLENOUE, Madame Hélène MAUFRAIS, Madame Virginie CHARPENTIER, Monsieur Jean-Marc BRAYDA-BRUNO, Madame Valérie GARNIER)

Pour augmenter les 3 taxes à 2 % : 2 (Monsieur Joël LAMY, Monsieur Bruno BERTAUX)

DÉCIDE d'augmenter les taux votés en 2016 pour l'année 2017 à savoir :

- taxe d'habitation 7.00 % pour un produit fiscal attendu de 21 504,00 €
- taxe foncière bâti 14.78 % pour un produit fiscal attendu de 29 205,00 €
- taxe foncière non bâti 31.44 % pour un produit fiscal attendu de 53 544,00 €

N° 2017-14 REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE VERS LE BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2224-1, R.2221-48 et R.2221-90,

CONSIDERANT que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

CONSIDERANT que le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent, au financement des investissements, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau, ou au reversement à la collectivité locale de rattachement,

CONSIDERANT que le budget annexe du service de l'eau potable est excédentaire et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Sur le rapport de Jacques FOUQUÉ et sa proposition,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'intégrer dans le Budget Communal de Pré saint Evroult une partie du résultat du budget annexe du service de l'eau potable,

PRECISE que le montant de la reprise s'élève à 31 000.00 € et que cette opération comptable s'effectue sur les articles budgétaires suivants :

Budget service de l'eau potable :
Article 672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement : - 31 000.00 €

Budget Communal :
Article 7561 Excédents reversés par les régies dotées de la seule autonomie financière : + 31 000.00 €

N° 2017-15 DEMANDE FONDS DE PEREQUATION 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention au titre du fonds de péréquation pour les achats et les travaux effectués en cours de l'année 2017.

N° 2017-16 INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de verser l'indemnité maximum d'un montant de 119.55 €, demeure pour 2017 inchangé à ce jour par la circulaire du 25 février 2014 pour le gardiennage de l'église communale, visitant l'église à des périodes rapprochées et ne résidant pas dans la commune.

N° 2017-17 VOTE DU TRANSFERT DE CHARGE AU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de transférer les charges du salaire de l'agent technique en charge du réseau de distribution eau potable comme suit : Salaire brut + charges patronales de l'année / 32.5 heures = X € par heure * 3 heures au budget eau potable.

DÉCIDE de transférer les charges du salaire de l'agent administratif en charge du marché de renforcement du réseau de distribution eau potable et de la facturation comme suit : Salaire brut + charges patronales de l'année / 20 heures = X € par heure * 6 heures au budget eau potable.

DÉCIDE de prévoir au budget primitif les écrites à savoir :

- au budget de l'eau (article 621)
- au budget de la commune (article 70841).

N°2017-18 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE ET DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE de reverser à Mme CHARPENTIER Sophie la prime correspondant à la participation de l'Etat pour l'élection présidentielle et les élections législatives.

N°2017-19 ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE VALRECY

Jacques FOUQUÉ maire de Pré-saint Evroult informe le conseil municipal, à la demande des services de la préfecture, que le conseil municipal doit donner un avis sur l'enquête publique du vendredi 3 février 2017 au lundi 6 mars 2017 concernant la régularisation administrative des conditions d'exploitation d'une station de tri, transit, regroupement et traitement de déchets par la société Valrecy sur la commune de Bonneval.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DONNE un avis favorable sur ce dossier.

TOUR DE GARDE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE ET DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Election Présidentielle 1^{er} tour : 23 avril 2017
Election Présidentielle 2^{ème} tour : 8 mai 2017
Elections Législatives 1^{er} tour : 11 juin 2017
Elections Législatives 2^{ème} tour : 18 juin 2017

Pour les 4 tours de gardes - identique

8H00 à 10H45	Jean-Marc BRAYDA-BRUNO Michel LEMOINE Jocelyne BELLENOUE
10H45 à 13h30	Joël LAMY Simonne CHARPENTIER Valérie GARNIER
13H30 à 16H15	Jacques FOUQUÉ Hélène MAUFRAIS André FOREAU
16H15 à 19H00	Christophe NEVEU Bruno BERTAUX Joel LAMY

Pour tout changement, prévenir le secrétariat afin de mettre la liste des assesseurs à jour.

PROGRAMME DU 8 MAI

Monsieur Jacques FOUQUÉ Maire de Pré saint Évroult présente au Conseil Municipal le programme de la cérémonie du 8 mai.

Rassemblement à la Mairie avec la présence du Centre d'Intervention des Sapeurs-Pompiers

10h00

Départ pour le monument aux morts Lecture du manifeste

10h30

Retour à la salle polyvalente suivi d'un vin d'honneur

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Marc BRAYDA-BRUNO conseiller municipal demande si serait possible durant la journée du patrimoine soit le 2^{ème} week-end de septembre, d'ouvrir le four à chaux et l'église. Aucune opposition à la demande.

Levée à 21 h 30.

Jacques FOUQUÉ	Joël LAMY	André FOREAU	Christophe NEVEU
Jean-Marc BRAYDA-BRUNO	Hélène MAUFRAIS	Jocelyne BELLENOUE	Virginie CHARPENTIER ABS
Simonne CHARPENTIER	Valérie GARNIER	Bruno BERTAUX	

